

Steinfort, le 28 janvier 2026

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société FECC S.A. a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau deux demandes d'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une résidence de 4 unités de logement à Steinfort (LOT A) et (LOT B).

(N° du dossier : EAU/AUT/26/0028) et (N° du dossier : EAU/AUT/26/0027)

La demande peut être consultée au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre

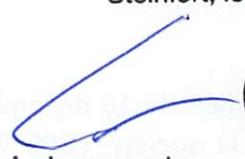


Alex Folscheid
Secrétaire communal

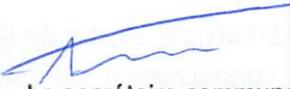
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du - 4 FEV. 2026

Steinfort, le - 4.FEV..2026


Le bourgmestre




Le secrétaire communal